



Rapport Assemble Générale du 18 Février 2022

L'assemblée s'est tenue dans la salle des fêtes de Fayence à 18h30.

127 invitations ont été envoyées aux membres étant à jour de cotisation pour l'année 2021

Nous étions 17 présents et 30 pouvoirs

Nous regrettons le peu d'implication compte tenu du nombre important de demande d'aide et d'appels téléphoniques que le président reçoit chaque jour.

Rapport financier

Nous déplorons l'absence du trésorier Nicolas, qui aurait pu présenter les comptes. Anne Simonet a fait un rapide bilan, nous avons dépensés

21. 039€ et en recettes nous avons 20 469€.

La majorité des dépenses étant les frais vétérinaires et l'achat de croquettes.

Les manifestations nous ont coutés 1428€. (Terra Animalia et le marché de Noel)

En recette, nous avons 1730€ de dons, 3200€ de subvention de commune, 2460€ de subvention FDVA, 2498€ en vente de croquettes 623€ de la vente des disques bleus et 7625€ d'adhésion.

Ce qui fait 571-€ de perte pour cet exercice.

Heureusement nous avons toujours la réserve constituée pour la construction d'un refuge d'environ 30000€ sur les livrets.

Cette somme nous a permis d'avoir la reconnaissance d'utilité publique puisqu'elle devait apparaitre sur le dossier de demande.

Nous avons reçu 6000€ de subvention de la mairie de Fayence pour organiser les 2 terra animalia et le marché de Noël.

Nous avons fait un Don de 300€ pour les chevaux sans abris suite à l'incendie dans le Var cet été.

Quitus est voté à l'unanimité pour la comptabilité.

Bilan morale

Nous avons recueillis une chienne auprès d'une dame qui devait partir pour l'hôpital, Silvana P a recueillis cette chienne qui a pu terminer ses jours dans une famille heureuse.

Nous nous sommes occupés de cette pauvre dame qui n'avait pas de famille ni d'amis autour d'elle pour la soigner. Elle a finis ses jours dans l'EPHAD de Saint Paul en Forêt.

Faute de date pour la salle à Tourrettes, nous annulons cette année encore le salon des collectionneurs.

Le Président, Paul P s'est rendu au tribunal de Draguignan pour témoigner de la maltraitance des deux chiens que nous avons fait saisir par la gendarmerie. Les propriétaires ont été condamnés mais ils ne sont pas solvable, les deux chiens sont restés un an à l'AVSA et peuvent maintenant être adoptés.

L'huissier de justice a demandé à l'ARPAF de s'occuper de récupérer les 20 chats chez une dame expulsée de sa maison, le président a refusé de participer à l'expulsion. Il a prêté 2 cages pour déménager les chats d'intérieur par contre, il reste 10 chats à l'extérieur.

Paul était allé enquêter auprès d'un propriétaire de chevaux, chiens, chats et petits animaux à Bagnols en forêt, la gendarmerie a pris le relais et lui a interdit de se représenter auprès de ce propriétaire qui serait dangereux.

Virginie Hulin présidente de l'association sans fers sans mors, explique les différents cas de maltraitance et regrette comme nous, le peu d'intérêt que porte le procureur à ces affaires.

Plusieurs cas ont été présenté au tribunal et classés sans suite. Nous envisageons de tenter de faire passer le message auprès de journalistes.

Nous avons organisé une réunion pour former des enquêteurs, le Dr Hulin, le commandant de la gendarmerie avec une assistante et 10 personnes ont pu suivre les conseils.

Dans un classeur remis à chacun, nous avons imprimé les articles de loi ainsi que la marche à suivre pour les enquêtes de maltraitance. Le président demandera aux binômes, chaque fois qu'une enquête sera demandée, avec leurs témoignages, il pourra se présenter en gendarmerie pour déposer plainte s'il y a lieu.

Tous les sujets ayant été traité, l'assemblée est remerciée, fin de la réunion.